

Municipalité

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : le 03 mai 2019

N/réf. : mra

**AVIS AUX ELECTEURS
DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électeurs et électrices de la Commune qu'en date du 2 mai 2019, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR19.04PR** : concernant la modification et l'extension du droit de superficie distinct et permanent constitué sur la parcelle n° 864 en faveur de l'Air-Club d'Yverdon (DDP n° 5205) ; articles 1a à 1e amendés.
- **PR19.05PR** : concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 3'220'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 1'465'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies pour l'année 2019.
- **PR19.06PR** : concernant la création d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle n° 3301 de la Commune d'Yverdon-les-Bains, en faveur de Coop Mineraloel AG.

- *Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

**MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Pilier public du 3 au 13 mai 2019